



Poliez-Pittet, le 8 novembre 2012

Au Conseil général de Poliez-Pittet

Préavis municipal N° 7 – 2012 Achat d'un compacteur à déchets

Monsieur le Président,
Mesdames les conseillères, Messieurs les Conseillers,

Préambule

En complément de la mise en application de la législation en vigueur et de la décision du conseil du système de la taxe au poids, la Municipalité sollicite l'achat d'un compacteur à déchets.

Proposition municipale

Après étude de différents systèmes, la Municipalité a pris la décision de l'achat d'un seul compacteur à déchets en lieu et place de containers enterrés, plus difficiles à installer, plus coûteux et nécessitant un système de pesée pour chaque point de collecte.

Emplacement

La Municipalité a étudié différents emplacements. Le site retenu se trouve à proximité de la STEP et de la déchetterie. Plusieurs endroits ont été évoqués mais la proximité des habitations au centre du village aurait été un argument contraire à cause des problèmes liés au bruit et aux odeurs éventuelles, surtout pendant la période chaude.

Accès

L'accès de l'endroit est facile, la dépose peut se faire en tout temps, le détour est limité et le passage occasionnel à la déchetterie permet d'apporter tous les types de déchets lors du même trajet. Pour les personnes à mobilité réduite, un ramassage sera fait sur demande.

Coût de cet investissement

Achat d'un compacteur à déchets	CHF 78'000.--
Aménagements extérieurs	CHF 15'000.--
Divers et imprévus	<u>CHF 7'000.--</u>
Total	CHF 100'000.-- =====

Cet investissement sera porté à l'actif du bilan au compte 9146.10 – compacteur à déchets.

Le montant de cet investissement sera financé par les liquidités de la commune.

D'un point de vue comptable cette dépense sera amortie sur 10 ans.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil général de bien vouloir adopter les conclusions suivantes :

Le Conseil général de Poliez-Pittet,

- vu le préavis municipal N°7 - 2012
- considérant que ce point a été porté à l'ordre du jour,
- entendu le rapport de la commission nommée pour cet objet
- entendu le rapport de la commission de gestion et des finances

d é c i d e

- **d'autoriser** la Municipalité à effectuer l'achat d'un compacteur à déchets
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 100'000.--
- **de financer** cette dépense de CHF 100'000.-- par les liquidités de la commune
- **d'amortir** cet investissement sur 10 ans soit CHF 10'000.-- par année dès le budget 2013

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 12 novembre 2012.

	Au nom de la Municipalité	
Le Syndic		La Secrétaire
Serge Savoy		Tania Giordano